

Les anciens abattoirs de Namur à Bomel

Par Eugène Hermann



Le règlement communal stipulant que l'abattage des animaux de boucherie destinés à être abattus sur le territoire de la ville de Namur (bovins, porcins, veaux, ovins, caprins, chevaux, ânes et mulets) devait avoir lieu exclusivement à l'abattoir communal, les bouchers, les particuliers et les marchands du dehors étaient admis à y faire abattre leurs bêtes aux mêmes conditions que les bouchers de la ville.

Un marché aux bestiaux se tenait chaque lundi matin sur la place des Cadets. Mais les marchands revendiquaient la mise à leur disposition d'un marché couvert abrité des intempéries et répondant aux critères hygiéniques de l'époque. La ville répondit favorablement à ce souhait et inaugura le 17 juin 1929 son marché aux bestiaux situé entre la rue Frères Biéva et la ligne vicinale de Forville. Ce jour-là, 311 bêtes furent vendues. L'année suivante, le 8 juin 1928, afin d'amortir ses frais, la Ville augmenta la tarification pour l'hébergement du bétail durant la mise en vente. Elle réclama une taxe de 5 fr / m² tout en comptant une superficie forfaitaire de 2 m² pour un cheval ou un gros bétail. Pour les porcs et les veaux, cette surface était ramenée à 1 m² et à 3/5 de m² pour les agneaux, brebis et chèvres.

La ville de Namur possédait, enclavé entre les rues Basse-Neuville, Courtenay et le boulevard Comte de Smet de Nayer, un abattoir ancien dont les installations ne répondaient plus aux exigences sanitaires des années trente. Son emplacement exigü ne permettait pas d'envisager des transformations et pire encore, les crues périodiques de la Meuse toute proche compromettaient son utilisation en cas d'inondation. Dès 1925, l'assainissement des lieux et le développement de l'urbanisation de ce quartier densément peuplé, appelaient la désaffectation et la disparition dans les meilleurs délais de ce vétuste abattoir du XIXe siècle.

En conséquence, l'étude de l'avant projet de la construction du nouvel abattoir fut confiée en 1937 au « Service technique de la Ville » dirigé par l'Ingénieur architecte Rhodius. Les abattoirs de Mons, Eupen, Seraing, Anderlecht, Luxembourg, Diekirch, Breda, Amsterdam, Eindhoven furent visités et finalement, après consultation de l'Inspecteur vétérinaire principal Woygnet, la *disposition type* de celui de Luxembourg fut adoptée. L'abattoir de Luxembourg, très moderne pour son époque, datait de 1930. En tenant compte de l'importance des abattages nécessaires à l'approvisionnement d'une entité de 50.000 habitants et d'une marge suffisante de réserve, les dimensions des installations furent établies. La comparaison avec les proportions des bâtiments de l'abattoir de Breda, récemment inauguré, confirma l'exactitude des calculs de l'avant projet.

La Ville rechercha alors un terrain approprié à la construction de son nouvel abattoir. Elle le souhaitait aussi près que possible du marché aux bestiaux qu'elle avait ouvert le 17 juin 1929 au Fond d'Arquet, sur le territoire de la commune de Vedrin. Le choix de la Ville se porta sur le chantier des entrepreneurs Ledoux et Dethier situé à Bomel, rue Florent Dethier. Ce terrain, d'une superficie de 72 ares, relevait en partie de la commune de Namur et de celle de Saint Servais. Cet emplacement fournissait pas mal d'avantages. Il se situait :

- Au nord de la ville, du côté du marché aux bestiaux ;
- Dans un quartier à vocation mixte industriel et résidentiel ;
- En un endroit encore relativement peu bâti ;
- Très proche de la gare à marchandises, qui générait à l'époque un trafic local extrêmement important au niveau bomellois.
- Et il était traversé par un coude du ruisseau « Houyoux », dont le tracé du lit couvrait une grande étendue du terrain convoité. A l'époque, celui-ci qui jouissait d'un débit constant et important n'était déjà plus, depuis la construction de la papeterie de Saint Servais, qu'un « tout à l'égout », dont l'eau se tintait en fonction de la couleur de la dernière pâte à papier produite. Son lit, large de 4 mètres, était bordé de murs de soutènement hauts de 4,50 m, normalement immergés jusqu'à une profondeur de 1,35 m.

Les tractations de la Ville avec les propriétaires Ledoux & Dethier permirent d'aboutir à un accord. En plus de la cession de l'emplacement de l'ancien abattoir après la mise en service du nouveau dont la valeur était estimée à 702.000 fr, la Ville s'engageait à leur payer une soulte de 200.000 fr. D'autres terrains durent encore être acquis à l'amiable à la firme Latour Frères et à la famille Derenne pour l'agrandissement du terrain réservé à la construction et pour la création du prolongement de la rue Piret-Pauchet, qui devait donner son unique accès à l'abattoir. La firme de transport Latour Frères céda son terrain moyennant un montant de 194.000 fr, tandis que la famille Derenne en reçut 400.605 fr. La superficie réservée à l'abattoir s'élevait à 1 hectare environ. Le terrain de culture, bordant la « ruelle Nanon », acquis auprès de la famille Derenne, n'avait d'autre utilité que de servir de réserve pour une extension éventuelle des installations annexes à l'abattoir.



Les plans du nouvel abattoir furent ensuite dressés par la Ville, en s'inspirant de ceux de l'abattoir de Luxembourg, pris en référence, tout en tenant compte de l'expérience acquise lors des différentes visites antérieures auprès des autres, cités ci dessus. Les plans ainsi que le devis estimatif et le cahier des charges des travaux furent terminés en 1937. Après approbation par le Conseil communal, ils furent soumis à l'avis du Ministère de l'Agriculture, qui les transmet à sa *Commission Technique des Abattoirs*. Cette dernière avait été créée spécialement pour gérer l'étude des nouveaux abattoirs. Inspirée par les dispositions relevées à l'abattoir de Breda, cette Commission exigea la réunion en un seul hall des deux halls prévus pour l'abattage du gros et du petit bétail. Cette « suggestion » entraîna le remaniement complet de l'étude et le *Service Technique de la Ville* dut le recommencer entièrement. Retourné pour approbation à la Commission, à la fin de l'année 1938, le dossier fut enfin approuvé en février 1939 et l'adjudication fut lancée le mois suivant.

Entre-temps, les *Services d'Architecture de l'OREC (Office de Redressement économique)* dirigés par le célèbre architecte Henry Van de Velde, conseiller artistique du Gouvernement, avaient cautionné pleinement ce projet, qui s'inscrivait parfaitement dans les critères urbanistiques de cette époque. Ce grand artiste belge, reconnu bien au delà de nos frontières, était le Directeur fondateur de l'*Institut Supérieur des Arts graphiques* et de la réputée *Ecole du Bois de la Cambre*¹.

L'abattoir implanté au n° 73 de la rue Piret Pauchet est plutôt du style moderniste qu'Art Déco. Cette architecture, toute en rondeur, relevait du développement de l'Ecole allemande, qui, durant tout le deuxième quart du XXe siècle, était à l'avant garde européenne. Les

¹ Pour la jeune SNCB de l'époque, il créa, entre autres designs, le célèbre logo (B), qui jusqu'à ce jour et depuis ¾ de siècle, symbolise l'existence de la *Société Nationale des Chemins de Fer Belges*.



Abattoir, rue Firdé Pauchet, mars 2004

constructions étaient fonctionnelles et très soignées. Elles alliaient briques jaunes (fleur de pommier), pierres bleues (petit granit à grosse taille), joints au mortier de chaux biseauté à l'horizontale, prise de lumière en brique de verre, châssis vitrés et portes métalliques avec prise de jour en verre coloré. Si les toitures à bâtières, recouvertes d'ardoises en Eternit 40x20 fixés par des crochets en cuivre, étaient en concordance avec les prescriptions urbanistiques imposés aux constructions mosanes, les maçonneries, soigneusement mises en œuvre, jouaient sur une géométrie dans la pose des briques. Mais surtout, la grande harmonie qui découlait de cet ensemble était réalisée par le contraste créé entre les pans courbes et orthogonaux, dont les formes étaient merveilleusement soulignées par les belles corniches en saillie. A l'intérieur, les murs carrelés en céramiques jaunes avec un filet noir et les sols en terres cuites différenciés s'alliaient parfaitement avec les structures en béton armé et les charpentes industrielles

Le choix des matériaux, l'agencement de ceux-ci, l'aération et l'éclairage naturel des locaux, la construction rationnelle des égouts, la pose de la distribution d'eau et l'installation des chauffages à la vapeur et à l'eau chaude, pouvaient encore aujourd'hui servir de référence à bien des constructions contemporaines. La lutte contre les *ennemis des abattoirs* y était particulièrement développée. L'élimination des rats et des mouches était parmi les éléments principaux qui ont présidé à l'élaboration des plans.

Sur les 31 soumissionnaires qui répondirent à la mise en adjudication des travaux lancée par la Ville de Namur, en mars 1939, la « moins disante » fut la *Firme BEMAT*, dont le siège social était fixé à Liège, au n° 8 de la rue Légia. Elle fut déclarée adjudicataire sur base de son offre qui s'élevait à la somme de 4.691.585,55 fr.

L'entreprise avait pour objet :

1. La démolition de tous les bâtiments existant, y compris les fondations aux endroits de l'érection des nouveaux bâtiments, avec le maintien de la maison s'élevant en bordure de la rue Florent Dethier, anciennement à usage de bureau et dans un premier temps destinée au logement du futur directeur, ainsi que les murs de soutènement du lit du Houyoux encore en bon état.
2. La construction des murs de clôture longeant le chantier Latour Frères et la propriété Derenne ainsi que la transformation du mur bordant la rue Florent Dethier.
3. La construction du tronçon de la rue à créer dans le prolongement de la rue Piret-Pauchet donnant accès à l'entrée de l'abattoir (70 m environ).
4. Le voûtement de l'Houyoux à l'intérieur de l'abattoir.
5. La construction du bâtiment administratif et de la peausserie.
6. La construction dans l'îlot central, du hall d'abattage du gros bétail, de la resserre, du vestiaire et du réfectoire du personnel, des installations sanitaires, du hall d'abattage des porcs, de la porcherie adjacente, du quai de déchargement, de la loge de la bascule et de la boyauterie.
7. La construction, également dans l'îlot central, de la tour d'une hauteur de 24,70 m intégrant en son sein, en plus de son échelle en fer permettant d'accéder jusqu'à son sommet, une cheminée pour l'évacuation des fumées du chauffage, une seconde pour le brûloir et 3 conduites d'aération, dont une pour la chaufferie, une deuxième pour l'aération de la chambre frigorifique et une dernière pour la ventilation du couloir. Le même lot concernait également la construction du hall des chevillards, du pré-frigo et du frigo, de la chaufferie de l'atelier, du magasin à charbon, du brûloir, ainsi qu'en bordure de l'enceinte de l'abattoir orienté du côté de la gare, de la cabine haute tension, d'une remise, d'un atelier et du dépôt des viandes foraines.
8. La construction, toujours en bordure de l'enceinte de l'abattoir, mais à l'opposé du côté de la gare, des étables réservées au gros et au petit bétail, d'une étable réservée à l'armée, d'une loge de bascule et de divers locaux réservés aux dépôts des viandes refusées et à contre-expertiser.
9. La construction d'installations sanitaires en bordure de l'enceinte entre le bâtiment administratif et la peausserie et auprès du magasin de charbon.
10. L'aménagement des cours.
11. L'aménagement de la maison initialement réservée au logement du directeur vétérinaire et qui sera finalement occupée par la conciergerie. Ce dernier, Mr Williquet, préférera se domicilier dans une villa située au n° 113 de la rue de Bomel, d'où il aura une vue directe et imprenable sur l'abattoir.

Les résultats des soumissions retenues ayant été approuvés par les autorités supérieures, les travaux débutèrent le 1^{er} juin 1939. Le délai d'exécution étant fixé à 300 jours ouvrables et en tenant compte des jours de chômage imposés par les intempéries et les congés payés, les travaux auraient dû être terminés en août 1940 !

Malheureusement, 5 mois après l'ouverture du chantier, suite à la menace de l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht, la mobilisation partielle de l'Armée belge fut décrétée le 26 août 1939. L'invasion étant devenue effective le 1^{er} septembre, des difficultés allaient en résulter pour le maintien des effectifs du personnel occupé à la construction ainsi que pour l'approvisionnement des matériaux sur le chantier. Le 13 janvier 1940, le rappel sous les armes de 80.000 hommes supplémentaires est provoqué par la découverte de l'*Ordre d'opération de la 2^e Flotte de la Luftwaffe* pour l'attaque imminente de la Hollande, la Belgique et le Nord de la France, lors de l'atterrissage à Maasmechelen d'un biplace allemand

perdu dans le brouillard. Cette situation compromettait encore davantage la bonne marche des travaux.

A la fin de l'année 1939, le dossier concernant l'équipement et à l'achat du matériel relatif à la mise en service de l'abattoir avait été à son tour transmis à la *Commission Technique des Abattoirs*. Les dramatiques événements en cours à ce moment de notre histoire nationale empêchèrent celle-ci de procéder à l'examen du dossier et encore moins à prendre position.

Lors de l'invasion de la Belgique, le 10 mai 1940, les travaux furent totalement interrompus. Après la désastreuse *Campagne des 18 jours*, la Belgique entière se trouva à la merci du *IIIe Reich*. Dès le début de l'occupation, la *Doctrine Galopin* invita les Belges à reprendre le travail afin d'assurer leur survie, car il était exclu de pouvoir compter durant cette guerre sur la création d'une *Commission for Relief*, comme lors de la précédente. D'autre part, comme le Colonel Nagel (qui dirigeait la Division économique de la *Militärverwaltung Belgien und Nordfrankreich*, placé sous le commandement du Général Colonel Von Falkenhausen), était du même avis, les travaux pouvaient reprendre sur les chantiers agréés par l'autorité occupante. Ce fut le cas pour celui de l'abattoir de Namur, dont les travaux reprirent très difficilement à partir de la fin juin 1940.

Après avoir obtenu l'accord de la *Commission Technique des Abattoirs*, la Ville procéda, le 1^{er} mai 1941, à l'annonce de la mise en adjudication de l'équipement de l'abattoir. Quatre lots distincts furent établis sur base de la spécification technique des soumissionnaires :

1. Le matériel d'abattage fut adjugé à la *Firme Bourleau* sise à Braine-le-Comte, pour la somme de 900.479,14 fr.
2. Le matériel frigorifique fut adjugé à la *Firme Lebrun* sise à Nimy, pour la somme de 970.750,00 fr.
3. Le montage du paratonnerre et la mise sous protection contre la foudre furent adjugés à la *Société de Téléphonie Privée et d'Installations Electriques* sise à Bruxelles, pour la somme de 18.980,00 fr.
4. L'appareillage électrique fut adjugé à la *Firme Hamal* sise à Forest, pour la somme de 848.226,00 fr.

La pose des ponts de pesage et l'installation des chauffages à vapeur et à eau chaude ne purent être soumissionnés que partiellement, tandis que l'ameublement des bureaux et l'équipement du laboratoire ne trouvèrent même pas de soumissionnaires ! En conséquence, les choses en restèrent là...

Les travaux à l'abattoir de Namur durent cesser à la fin du mois de mars 1943. Depuis le mois précédent, la « *Kommandantur* » avait réquisitionné les locaux afin d'y établir des magasins d'intendance au bénéfice des troupes d'occupation.

Après la libération de Namur par la 1^{ère} *US Army* commandée par le Lt. Général Hodges, le 4 septembre 1944, les GI's y installèrent à leur tour un important dépôt de ravitaillement. Ce dernier était approvisionné à partir du début du mois d'octobre par le rail, desservi par le 2^e *Military Railway Service* de l'*United States Army Transportation Corps*. Des camions GMC assuraient en permanence les transbordements entre la cour des marchandises de la gare de Namur toute proche, et leur dépôt de vivres de l'abattoir. C'est ainsi par exemple que des bennes entières d'oranges étaient transportées en vrac pour les besoins de l'intendance américaine. La main d'œuvre était fournie par les prisonniers de la Wehrmacht sous la garde

de GI's. A partir de novembre 1945, l'occupation militaire des locaux de l'abattoir prit fin et ce dernier fut remis à la Ville, qui entama aussitôt sa remise en état.

Après la libération des locaux par l'US Army, des pourparlers furent engagés entre la Ville et les entrepreneurs adjudicataires de l'équipement de l'abattoir, afin de déterminer le pourcentage d'augmentation devant majorer les montants soumissionnés en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Afin de terminer les travaux, d'autres établissements furent alors également déclarés adjudicataires : Delforge pour la pose de l'installation électrique ; Davreux pour la menuiserie ; Degrez pour les peintures ; Delerzy pour le pavage des cours ; Rhodius pour la fourniture du mobilier en bois ; Acior-Desoer pour le mobilier métallique ; Analis pour l'équipement du laboratoire ; Roisin pour les trois ponts de pesage.



En 1946, les travaux de finition et les fournitures du matériel nécessaires à l'achèvement et à la mise en service de l'abattoir furent repris suivant les devis déposés par les firmes Bourleau pour l'installation du matériel d'abattage et Lebrun pour le montage des salles frigorifiques. Quant à la Firme Cailteur sise à Saint Gérard, elle entreprit l'installation du chauffage central à eau chaude du bâtiment administratif pour 74.287,10 fr et celle du chauffage à vapeur avec la distribution de l'eau chaude pour 183.385,70 fr. De nouvelles adjudications furent accordées pour l'installation des ponts de pesage, la pose de l'installation électrique, le rejointoiement des pavés de grès revêtant les cours, la peinture de finition des locaux, ainsi que pour l'acquisition du mobilier métallique à destination des bureaux.

L'électricité était distribuée au départ d'un poste HT à 12.000 volts, situé dans l'enceinte de l'abattoir et alimenté par le réseau de la *Société du Gaz de Namur*. Par la suite, elle sera reprise dans le réseau de l'UNERG sous le n° 13. Seuls le tableau en marbre et les départs en câbles BT (3 x 220 volts) étaient à charge de l'abattoir. Un tableau composé de coffrets blindés en fonte assurait la distribution de la force motrice dans le bâtiment principal. Tous les circuits étaient posés en câbles CHB ou sous tubes d'acier de 13 mm avec boîtes en fonte. L'éclairage des bâtiments et cours était assuré par la pose de luminaires à réflecteur *Reluma* fabriqué en tôle émaillée. Dans les salles, ils étaient suspendus à des cordelières en fil CTMB raccordés à des rosaces en fonte. Dans les cours, ils étaient accrochés à une console en fer forgé. Sur le pilier central de l'entrée un potelet de 3 m de hauteur supportait la lampe prévue. Dans les grandes salles et les cours, les luminaires étaient munis de lampes de 100 watts. Dans les bureaux, des diffuseurs à globe munis d'une tige chromée étaient installés. Dans les bureaux, les loges de pesage et la cuisine, la puissance lumineuse était fixée à 60 lux ; 30 lux dans les étables, caves, peausserie, chaufferie et 50 lux dans les autres locaux. Toutes les ampoules à incandescence portaient sur leur face inférieure dépolie l'inscription : « *Ville de Namur* ». Un réseau téléphonique était installé dans l'abattoir. Un commutateur à 10 numéros était installé dans le bureau des employés. Huit postes téléphoniques automatiques y étaient raccordés.

Le nouvel abattoir de la ville de Namur fut inauguré le 14 octobre 1946. L'abattage des bestiaux s'effectuait à l'aide d'un revolver à percussion à commande électrique. L'abatteur appliquait l'engin sur le front de la bête, puis en appuyant sur la gâchette, une tige d'acier pénétrait l'os frontal et tuait instantanément l'animal qui s'effondrait sur le sol. Le hall d'abattage pour le gros bétail était équipé pour assurer la manipulation des bêtes abattues, d'un côté de 8 treuils et de l'autre de 7. Chacun de ceux-ci était équipé d'une barre de levage automatique du *système Diemer*, permettant le transport des quartiers de viande en cours de débitage. Ceux-ci étaient transportés d'un bout à l'autre du hall d'abattage, suspendus à un chariot circulant sur le réseau monorail en direction du hall de circulation. Des poutrelles en acier soutenaient les voies de roulement qui se situaient à une hauteur de 4 m. Entre chaque treuil étaient installés des doubles pendoirs à couronne pour y accrocher les abats. Des anneaux en acier de 15 mm de section et 80 mm de diamètre intérieur étaient fixés dans le sol, aux endroits prévus pour y attacher le bétail à abattre. L'enlèvement des bêtes impropres à la consommation était assuré par le clos agréé de Schooten.

A l'ouverture de l'abattoir, les porcs étaient encore chargés sur un wagonnet pour être transportés de la porcherie au parc d'attente du hall d'abattage. Le wagonnet circulait sur rails munis de plaques tournantes. Par après, ils furent directement livrés sur place sans même transiter par la porcherie, ce qui était pourtant imposé par le règlement communal. Cette prescription de rentrer les bêtes à abattre la veille de leur mise à mort, permettait de les peser le lendemain parfaitement à jeun. L'électrocution des porcs se faisait à application de 2

électrodes de part et d'autre de la tête. Ces bêtes étaient très sensibles au courant électrique, et leur mort était instantanée. Ensuite on les saignait avant de les échauder et de les épiler.

Le hall d'abattage des porcs était prévu dans un local à niveau surélevé clôturé par un grillage, dont deux parties mobiles basculantes et désaxées permettaient le renversement des porcs dans les cuves d'échaudage alimentées en vapeur. Ces cuves étaient munies de rouleaux pour assurer la sortie des porcs échaudés en direction des tables d'épilage. Trois voies aériennes portant des treuils de 500 kg, étaient raccordées à un seul branchement et aboutissaient en impasse au dessus des tables d'épilage. Entre les cuves, toutes raccordées à l'égout par une canalisation d'évacuation, étaient situées les tables de découpe. A la sortie des loges de travail du monorail, les trucks de transport conduisaient les quartiers de porc dans le hall de circulation, où après être passés par une bascule aérienne, les appareils décrocheurs permettaient leur déchargement à l'emplacement des portes de sortie pour être déposés dans les voitures des bouchers.

Une attention spéciale avait été apportée à la construction des installations frigorifiques. Le cahier des charges stipulait :

- qu'une salle de pré-réfrigération bien isolée, mesurant intérieurement 18 m x 10 m et 4,5 m de hauteur libre, située au rez-de-chaussée, devait refroidir et maintenir à une température variant entre 6 et 8° centigrade, un dépôt hebdomadaire de viandes fraîches pouvant varier entre 30 à 35 tonnes. C'était le pré-frigo ;
- qu'une autre salle également bien isolée, située au rez-de-chaussée, mesurant 18 m x 12 m et haute de 2,50 m devait refroidir et maintenir à une température variant entre 2 et 4° C, un dépôt hebdomadaire de viandes pré-frigorifiées de 17 tonnes. C'était le frigo ;
- qu'une salle également bien isolée, située en sous-sol sous le pré-frigo, mesurant 12 m x 9,50 m et haute de 2,25 m, devait maintenir à une température variant entre 2 et 4° C une bonne conservation des salaisons. Elle comportait 28 loges de boucher pouvant être cadenassées.
- qu'une salle contiguë au pré-frigo mesurant 15 m x 6 m et haute de 4,50 m et réservée aux chevillards, devait être ventilée une à deux fois par jour. Elle était compartimentée en 8 loges de boucher pouvant être cadenassées.

La salle des machines était située en sous-sol, ainsi que la salle des refroidisseurs, tandis qu'au 1^{er} étage de la tour se situait le réservoir sécheur. La firme Lebrun, une ancienne entreprise fondée en 1868, spécialisée dans la fabrication des machines frigorifiques, assura l'isolement des salles frigorifiques et l'installation de la machinerie. Dans la salle des machines, elle monta deux compresseurs d'ammoniaque à flux continu du type vertical bicylindre d'une puissance de 15 CV. L'isolation des salles était réalisée par l'application de deux couches de liège expansé au brai à gravier fin d'une épaisseur de 60 mm

Le bâtiment administratif, situé à l'entrée de l'abattoir, en bordure de l'enceinte du côté de la ruelle Nanon, avait une largeur de 7,80 m. et se dressait au dessus de la boucle du Houyoux. Au rez-de-chaussée, le bureau des employés, qui avait vue sur l'entrée, s'étendait sur 6,20 m. Il était meublé de 4 bureaux. Une porte donnait sur le local des archives et une autre sur le hall d'entrée. Au delà du hall se situaient les bureaux des directeur administratif et du directeur vétérinaire, longs de 4 m et établis sur toute la largeur du bâtiment.



Ensuite se situait le laboratoire également établi sur toute la largeur du bâtiment mais qui avait une longueur de 6,20 m. Il était équipé d'1 microscope pour bactériologie grossissant de 80-400 avec 1 lampe de microscopie ; 1 stérilisateur à sec pouvant atteindre 180° C ; 1 autoclave de bactériologie ; 1 étuve de bactériologie à 37° C ; 2 bec Bunzen ; 1 chalumeau à gaz avec soufflerie à eau ; 12 mortiers et pilons en porcelaine, etc. Ce laboratoire avait une excellente réputation au sein de la corporation. Lorsqu'un vétérinaire d'un autre abattoir de la province, avait un doute sur la qualité de la viande d'une bête fraîchement abattue, il envoyait par express à son collègue namurois un échantillon pour procéder à l'analyse. Ensuite un coup de téléphone lui communiquait le résultat.

Un escalier carrelé, prenant assise dans le hall, conduisait au 1^{er} étage. Un local y était réservé au « Syndicat des chevillards ». Par la suite, lorsque un second concierge sera recruté, il résidera également à l'étage. Ce recrutement se justifiait afin d'assurer une permanence pour rappeler le personnel nécessaire pour l'abattage d'urgence d'une bête accidentée.

Au total, à la date du 11 octobre 1946, le montant des dépenses engagées à ce jour, pour l'acquisition du terrain, la construction et l'équipement de l'abattoir s'élevaient à 11.017.518 fr, qui se ventilaient comme suit :

• Terrain -----	1.576.605,00 fr.
• Gros œuvre -----	4.970.448,00 fr.
• Chauffage -----	258.098,80 fr.
• Paratonnerre -----	11.800,00 fr.
• Electricité -----	538.870,00 fr.
• Ponts de pesage -----	210.000,00 fr.

• Pavements des cours -----	99.905,56 fr.
• Peintures -----	316.641,54 fr.
• Appareillage d'abattage -----	1.520.151,57 fr.
• Frigos -----	1.315.000,00 fr.
• Mobiliers en bois et en acier -----	167.413,00 fr.
• Equipement du laboratoire -----	32.584,70 fr.

Les subsides accordés à la Ville s'élevant à 3.751.677 fr, le montant réellement déboursé par les contribuables namurois pour l'édification de ce joyau architectural, muni de tous les derniers perfectionnements techniques et répondant aux prescriptions sanitaires les plus modernes se chiffra à 7.265.841 fr.

L'effectif du personnel communal attaché à l'abattoir s'élevait à peine à 12 personnes. Il se composait :

- du directeur vétérinaire ;
- du vétérinaire adjoint ;
- d'un portier ;
- de deux employés comptables ;
- de deux peseurs surveillant des halls d'abattage ;
- d'un mécanicien et d'un aide ;
- de trois hommes de peine dont l'un assurait la conciergerie.

Le portier était chargé en plus des contrôles à l'entrée et à la sortie de l'abattoir, de la transmission des communications téléphoniques. Les trois hommes de peine étaient chargés de l'entretien des cours et étables. L'un d'eux devait aider le vétérinaire pour l'estampillage des viandes et assurer le service du laboratoire.

Les chevillards, qui étaient les grossistes en viande de boucherie, traitaient directement avec les abatteurs qui étaient également des indépendants. Certains éleveurs et même des particuliers amenaient à l'abattoir des bêtes à sacrifier. Au début de son exploitation, l'abattoir était ouvert en été, le lundi de 8 à 18 h ; le mardi, le mercredi et le jeudi de 6 à 18 h ; le vendredi de 7 à 18 h et le samedi de 7 à 12 h. En hiver, l'heure d'ouverture était retardée de 6 à 7 h. L'abattoir était fermé entre 11.30 h et 13 h. L'abattage des animaux cessait une heure avant la fermeture.

Le vétérinaire Georges Gourgue fut le dernier directeur de l'abattoir. Il était secondé par le vétérinaire Robert Despontin. Ils avaient obtenu de prêter un régime de $\frac{3}{4}$ temps, mais sans fixation d'un horaire précis. Cela leur permettait de marchander dans les fermes d'élevage l'achat de bestiaux qu'ils achetaient pour leur compte et faisaient ensuite abattre pour leur commerce personnel. Comme au niveau de la Ville, aucune réaction ne se manifesta, la discipline se relâcha au niveau du personnel au point que finalement la recherche de *l'argent facile* devint la règle. Dans ce milieu très fermé les chevillards, dont les transactions se réglaient exclusivement en *cash*, avaient toujours des liasses de billets disponibles, dans lesquelles ils ne se privaient jamais de puiser généreusement pour régler les *petits services* !

Un pont à peser les véhicules était installé à l'entrée de l'abattoir, la pesée était payante. On tuait encore, dans les années 80, près de 70 bovidés le lundi, qui était le jour le plus chargé. Par contre les 2 derniers jours de la semaine, l'activité régressait de plus en plus. Les porcs, par contre, on les tuait toujours par centaines. Un bovidé générait environ 800 fr de taxe pour

le compte de la commune ; un porc près de 180 fr. Sur une semaine, la ville récoltait ainsi près de 150.000 fr de taxes d'abattage.

Puis vint le moment, où le *Département de la Santé Publique*, suite aux nouvelles normes publiées par la Communauté Européenne, décréta leur application en Belgique. Il fallait investir quelques millions de fr, ou fermer l'établissement communal. Le Collège du Grand Namur, issu en 1977 de la fusion des 25 communes, n'avait jamais marqué un grand intérêt au développement de l'exploitation de l'abattoir. Aussi, sans même avoir entrepris la moindre concertation avec ses utilisateurs, il jugea bon de la condamner... En 1988, l'abattoir sera fermé. Les frigos marchèrent encore un certain temps pour le compte de tiers, puis ce fut la fin de cette industrie locale qui faisait quand même vivre, directement et indirectement, pas mal de Namurois. La clientèle n'eut d'autre choix que d'essaimer vers les abattoirs de Wavre, Dinant, Huy et Ciney. L'ampleur du développement, que ce dernier atteint aujourd'hui, ne peut que faire regretter aux Namurois, le peu d'intérêt manifesté à l'époque par un Conseil communal qui avait pourtant tout intérêt à éviter cette délocalisation économique et sociale.

Aujourd'hui, l'abattoir désaffecté, privé de son équipement propre à l'abattage, à la manutention et à la conservation des viandes, est occupé par :

- L' « Abri de nuit » (14 lits), qui est installé dans l'ancien bâtiment administratif.
- L'asbl Handipar, membre de la « Ressourcerie Namuroise », qui gère pour le compte de la Ville le problème des *encombrants*, occupe la moitié de l'îlot central, côté rue Nanon et fournit une activité valorisante pour des personnes handicapées.
- La « Régie des Loisirs, Jeunesse et Sport » occupe avec ses ateliers et garages l'autre moitié de l'îlot, ainsi que les petits bâtiments jouxtant la cabine HT, toujours en service.
- Le Centre de formation aux métiers du bâtiment du « Forem » a installé ses ateliers dans l'ancienne peausserie et les anciennes étables.

Faute d'entretien, et par suite de dégradations inhérentes à son état d'abandon, ce joyau namurois, d'une architecture unique en Wallonie par sa typologie particulière, est en voie de dégradation rapide. Ainsi par exemple les corniches, privée de peinture depuis leur construction, sont en voie de pourrissement (les descentes en zinc ont été volées) et la pluie s'infiltré lentement mais inexorablement dans les bonnes maçonneries.

Quel avenir sera réservé à ce patrimoine bomellois, un des rares vestiges de l'ancienne activité industrielle qui fut encore si vivace dans l'entre deux guerres ? Voilà la question qui se pose aujourd'hui dans toute l'acuité du terme. Et les pronostics ne sont guères favorables, tant divergent les avis en la matière des uns et des autres. Depuis 2004, le Comité de quartier de Bomel se bat pour préserver l'entièreté du site, en demandant à la Ville de conserver les bâtiments et l'espace et de leur trouver une nouvelle affectation publique au bénéfice de tous les Namurois.

Rédigé par Eugène Hermann, 10 mars 2006.

© Comité de quartier de Bomel, mars 2006

Reproduction autorisée en citant la source